

Date de la convocation : 11/05/2017

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 13

Votants : 14

Présents : Mmes Catherine DEWAILLY, Marie-Annick GUIMARD, Marilys MONCOUCUT, Mireille NICOLAS, Josette RAIMON.

MM. Jacques CEYROLLE, Jacques GIGON, Jocelyn GUIRBAL, Patrick LIMET, Jean-Claude MORISSE, Jean-Luc PIPELIER, Patrick RAMOS, Michel STRECK.

Absents ayant donné Pouvoirs : M. René RICHARD à M. Jean-Claude MORISSE

Absents excusés : Mme Patricia ROUET, M. Jean-James PERLADE

Absents : Mmes Josiane LAROCHE et Valérie LUSSIEZ, M. Laurent BRIAND

Secrétaire de séance : M. Patrick RAMOS

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

Délibération n°1 Tarifs Marché de Noël 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de l'emplacement pour les exposants pendant le Marché à 30€, fixe le prix du ticket de la pesée du jambon à 1€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 14 voix pour.

Délibération n°2 Subvention exceptionnelle – Participation au Championnat de France de Volley-ball d'une collégienne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 40€ à l'Association sportive du Collège André Malraux. Il est précisé que les crédits sont prévus au Budget 2017 de la Commune à l'article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 14 voix pour.

Délibération n°3 Convention pour l'utilisation d'un chemin communal entre la Commune de Salles sur Mer et la SAS FRABOIS (Intermarché)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'utilisation du chemin communal AK 129 entre la Commune et la SAS FRABOIS et tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 14 voix pour.

Délibération n°4 Décision modificative n°1 Budget COMMUNE

Opération / Libellé	Dépenses			Recettes		
	Chap.	Article	Montant	Chap.	Article	Montant
SDEER 420 1033	041	21534	230.75 €	041	13258	230.75 €
SDEER 420 1033	21	21534	230.75 €			
38 VOIRIE	21	2135	-230.75 €			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			230.75 €			230.75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits tels que proposés autorise, Monsieur le Maire, à signer tous documents relatifs à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 14 voix pour.

Délibération n°5 Admission en non-valeur d'une créance éteinte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur la créance éteinte de Monsieur MOREAU Florian pour un montant de 1165.61€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. Il est précisé que les crédits sont prévus au Budget Commune 2017 à l'article 6542.

Délibération adoptée à la majorité avec 13 voix pour et 1 voix contre.

Délibération n°6 Restauration des bustes reliquaires de l'Eglise – Demande de subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme de l'opération pour un montant de 2900€ HT
- Sollicite l'aide financière de l'Etat soit 1160€
- S'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 2900€ sur le budget 2017 de la Commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- Indique que le Budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Etat (Ministère de la Culture et de la Communication)	1 160€
Autofinancement	<u>1 740€</u>
Montant de l'opération (subventionnable)	2 900€

et que le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant : 3^{ème} trimestre 2017 pour une durée de 2 mois.
- Indique que son numéro de SIRET est le suivant : 211 704 200
- Précise que la Commune a la libre disposition du bien concerné
- Indique que le projet n'a pas reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit déclaré complet
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 14 voix pour.

Informations Diverses :

- Retrait de la délibération n°7 de l'ordre du jour car la convention a été signée entre la CDA et l'ASPAC de Châtelailon-Plage ; la Commune n'est pas directement signataire.
- Rappel dates élections législatives : les dimanches 11 et 18 juin 2017 de 8h à 18h
- Point sur le réseau de Transport Public pour la Commune de Salles sur Mer pour la rentrée 2017-2018